

## À LIRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNIS 1997

Le rapport d'activité annuel du CNIS est paru. Comme l'an dernier, il comporte deux tomes :

– le tome 1 retrace l'activité du Conseil, du Bureau, des formations et des groupes de travail ou missions ;

– le tome 2 décrit l'activité des trois Comités du CNIS : le Comité du label des enquêtes statistiques, le Comité du contentieux et le Comité du secret statistique.

En 1997, les activités du CNIS se sont poursuivies et amplifiées autour des axes suivants :

– coordination des programmes statistiques et concertation entre producteurs et utilisateurs, au sein des formations (18 réunions) ;  
– expertise et amélioration de la connaissance

statistique de domaines sensibles ou novateurs, grâce à des groupes de travail ou des missions. Trois groupes ont achevé leurs travaux, ceux-ci ont été publiés dans la collection des « Rapports du CNIS » : *Handicap et dépendance*, *Les marchés de produits dérivés*, *Les assurances*. Et cinq autres poursuivent leurs réflexions ;  
– débats sur des thèmes transversaux, lors de deux *Rencontres du CNIS* : « L'information statistique et son public », « La diffusion du Recensement de population de 1999 ».

*Rapports du CNIS n° 40 et 41, février 1998 (370 et 230 pages). Disponibles gratuitement, sur simple demande, auprès du Secrétariat général du CNIS. Tél. 01 41 17 52 62 - Fax 01 41 17 55 41.*

## EN COURS

## TROIS NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL

● **L'impact du passage à l'Union économique et monétaire sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux**

Mis en place par la formation Monnaie, finance, balance des paiements, le groupe doit étudier :

– les implications du passage à la troisième étape de l'Union économique et monétaire (UEM) sur l'information nationale dans les domaines monétaires et financiers ;

– l'impact de l'UEM sur l'architecture et la cohérence d'ensemble des comptes nationaux, sur les statistiques relatives aux relations entre la France et le reste du monde et sur les indicateurs qui leur sont liés ;

– en quoi les changements liés à l'UEM peuvent affecter la validité et l'usage de ces indicateurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques économiques.

Le groupe est présidé par Pierre JAILLET (Banque de France) et François LEQUILLER (INSEE). Les rapporteurs sont Marc-Alain BAHUCHET (Banque de France) et Annabelle MOUROUGANE (INSEE).

● **L'impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle**

Mis en place par la formation Système

productif, ce groupe a pour mandat d'étudier :  
– les options prises en matière de collecte d'informations auprès des entreprises, concernant leur activité productive dans la perspective de l'introduction de l'euro ;  
– en quoi cette introduction pourrait révéler des insuffisances de l'appareil d'observation statistique.

Le groupe est présidé par Marie-Françoise RIVET (Direction générale des douanes et droits indirects) et Jean-Pierre GRANDJEAN (INSEE), le rapporteur est Vincent HECQUET (INSEE).

● **Les professions de santé**

Mis en place par la formation Santé, protection sociale, le groupe a pour mission :

– de recenser et d'expertiser le dispositif statistique actuel sur les professionnels de santé ;

– d'identifier les carences, notamment en matière de prévisions ;

– de proposer des améliorations susceptibles de satisfaire l'attente des utilisateurs.

Le groupe est présidé par Danielle VILCHEN (Direction des hôpitaux), les rapporteurs sont Alain CHARRAUD et Jacqueline GOTTELY, du SESI.

## AU JOURNAL OFFICIEL

■ Au JO du 21 janvier 1998, l'arrêté du 23 décembre 1997 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1998.

■ Au JO du 22 avril 1998, un arrêté du 19 mars 1998 complétant l'arrêté du 23 décembre 1997 et relatif au programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1998.

■ Au JO du 20 janvier 1998, l'arrêté du 29 décembre 1997 portant approbation du programme d'enquêtes d'initiative régionale ayant obtenu le label d'intérêt général pour 1998.

## À NOTER

■ Une *Rencontre du CNIS* se tiendra le lundi 28 septembre 1998, de 9 h 30 à 17 h 30, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Bercy).  
**Thème** : Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la diffusion de la statistique à l'horizon 2003.

Le programme et le bulletin d'inscription seront transmis aux membres du CNIS en juin prochain.

## MOUVEMENTS

## Dans les formations

■ Bernard CIEUTAT, conseiller maître à la Cour des comptes, remplace Jean-Marie DELARUE comme président de la formation Éducation, formation.

## AGENDA

## Mai

**Mardi 5 - 14 h 30**  
Comité du label Agriculture  
**Mercredi 6 - 9 h 30**  
Commerce, services  
**Mercredi 13 - 15 h**  
Agriculture  
**Jeudi 14 - 14 h 30**  
Éducation, formation  
**Vendredi 15 - 9 h 30**  
Urbanisme, équipement, logement  
**Lundi 18 - 14 h 30**  
Environnement  
**Mardi 19 - 14 h 30**  
Monnaie, finance, balance des paiements  
**Mercredi 20 - 14 h 30**  
Emploi, revenus  
**Mardi 26 - 15 h**  
Démographie, conditions de vie  
**Jeudi 28 - 14 h 30**  
Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

## Juin

**Mardi 2 - 14 h 30**  
Santé, protection sociale  
**Mercredi 3 - 9 h 30**  
Statistiques régionales et locales  
**Mercredi 3 - 14 h 30**  
Comité du contentieux  
**Lundi 8 - 14 h 30**  
Comité du label Ménages  
**Mercredi 10 juin - 9 h 30**  
Transports, tourisme  
**Lundi 15 - 14 h 30**  
Comité du label Entreprises  
**Mardi 16 - 9 h 30**  
Comité du secret  
**Jeudi 18 - 10 h**  
Bureau  
**Vendredi 26 - 14 h 30**  
Comité du label Entreprises

## Septembre

**Lundi 28 - 9 h 30 à 17 h 30**  
Rencontre du CNIS (voir ci-contre)



## Nouveau Conseil, nouveau Bureau

Le Conseil et le Bureau du CNIS sont renouvelés, en application du décret modificatif d'octobre 1997. Une opération d'envergure compte tenu du nombre et de la variété des modalités de désignation. Elle comporte également deux élections successives. La première consiste à élire, au sein d'une partie du

nouveau Conseil, deux membres du Bureau. La seconde est celle du président du Bureau : Jean-Marie DELARUE a été réélu le 9 avril dernier, lors de la première réunion du nouveau Bureau.

La parution au Journal officiel du 17 octobre 1997 du décret modificatif du CNIS a mis fin à tous les mandats des membres du Conseil. Elle a conduit à faire désigner ou redésigner, pour une durée de quatre ans, les représentants du monde politique, des organes de concertation (CRIES, CESR...), des organisations professionnelles, des syndicats de salariés, d'associations, d'universitaires, de personnalités qualifiées et de l'administration (voir page 2).

Le Conseil comporte dorénavant 100 titulaires (et 66 suppléants), soit 8 de plus que précédemment. En dehors de la représentation des ministres et ministres délégués, qui dépend de la composition du gouvernement, le nouveau décret renforce la participation d'instances locales (services de région, instances régionales de concertation sur l'information statistique, chambres régionales de commerce et d'industrie), et celle d'autres partenaires (mouvement associatif, journalistes, syndicats d'enseignants).

## ■ Pour moitié, de nouveaux membres

Les désignations, selon des formes diverses – propositions d'organisations devant être approuvées par le ministre de « tutelle », désignations directes par les ministres ou les assemblées – ont conduit à un Conseil composé pour moitié environ de représentants nouveaux. À noter cependant que quelques désignations n'ont pu encore être effectuées : celles de représentants des conseils régionaux et généraux, en raison de récentes élections. À noter aussi que parmi les huit personnalités qualifiées désignées par le ministre en charge de l'économie, quatre entrent au Conseil : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Yves FRÉVILLE, Charles RENARD, Édouard SALUSTRO (cf. encadré ci-contre).

## ■ Le nouveau Bureau

Aux termes du décret, la composition du Bureau est inchangée. Sur ses quinze membres, deux ont

## Huit personnalités qualifiées

**Christian de BOISSIEU**, professeur d'économie à l'université de Paris I et à l'Institut d'études politiques de Paris (*président de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du CNIS*)

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**, inspecteur général des finances (*président de la formation Démographie, conditions de vie du CNIS*)

**Jean-Marie DELARUE**, conseiller d'État, directeur des Libertés publiques et des Affaires juridiques au ministère de l'Intérieur (*vice-président du CNIS*)

**Yves FRANCHET**, directeur général d'EUROSTAT

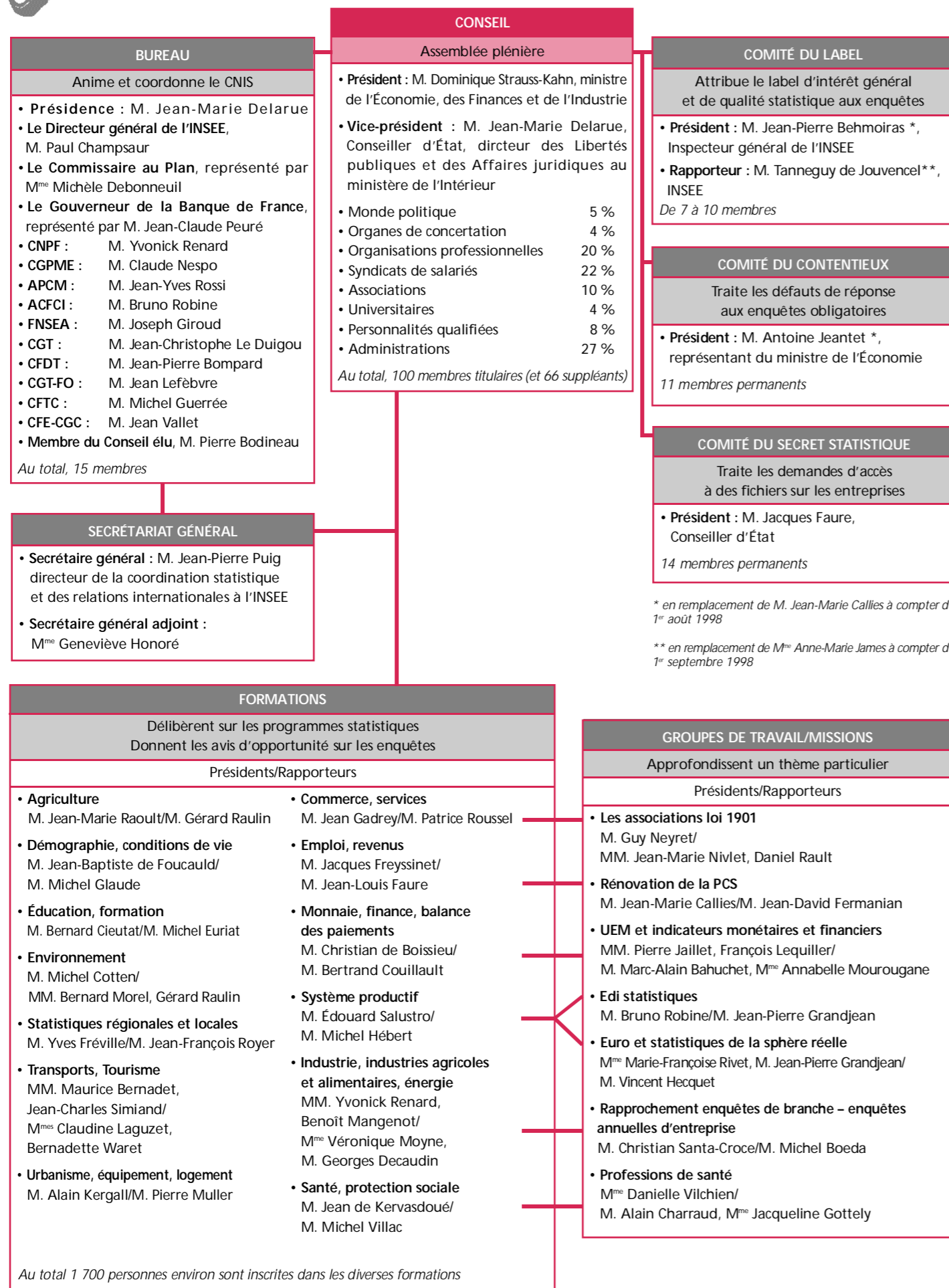
**Yves FRÉVILLE**, professeur à l'université de Rennes I (*président de la formation Statistiques régionales et locales du CNIS*)

**Jacques FREYSSINET**, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (*président de la formation Emploi, revenus du CNIS*)

**Charles RENARD**, président de chambre à la Cour des comptes, Commissaire à la CNIL

**Édouard SALUSTRO**, président de la société d'expertise comptable SALUSTRO-REYDEL, président de l'UNAPL (*président de la formation -Système productif du CNIS*)

# ORGANIGRAMME DU CNIS (mai 1998)



été élu par une partie du Conseil : Pierre BODINEAU et Jean-Marie DELARUE. Parmi les treize membres désignés statutairement, quelques changements. Respectivement pour la CFDT, la CFTC et la CGPME, Jean-Pierre BOMPARD, Michel GUERRÉE et Claude NESPO remplacent Claude MENNECIER, Patrick POIZAT et Robert PLANCHON. Michèle DEBONNEUIL représente le Commissaire au Plan et Jean-Yves ROSSI l'APCM.

■ **1998, année du moyen terme**

L'année 1998 est largement consacrée à l'élaboration d'un programme à moyen terme 1999-2003. Ainsi, le nouveau Conseil devra donner son avis sur les orientations et priorités présentées par les services producteurs. Le devenir des opérations statistiques à horizon de cinq ans est un enjeu fort : une dimension européenne plus importante ; des phénomènes sociaux tels que chômage, pauvreté, précarité, exclusion ;

la poursuite de l'allègement de la charge statistique pesant notamment sur les entreprises ; des besoins croissants d'informations locales ; les fortes évolutions technologiques en matière de diffusion, etc.

La concertation entre producteurs et utilisateurs, pour ce qui concerne le Conseil, se fera en deux étapes : consultation par écrit, entre mi-juin et fin juillet, sur les premiers avis émis par les formations ; vote de l'ensemble des avis, dans l'assemblée plénière de fin d'année. ■

## Programme à moyen terme du CNIS

Dans le cadre de la préparation du prochain programme à moyen terme, des entretiens ont eu lieu avec les membres du Bureau et les présidents de formation du CNIS. Ces entretiens ont permis de faire émerger quelques problématiques, essentielles mais non exhaustives, auxquelles l'appareil statistique devra apporter des réponses au cours des prochaines années.

Le prochain moyen terme continuera d'être fortement marqué par la statistique européenne, en particulier avec l'arrivée de l'euro. L'émergence d'une politique sociale européenne exige des instruments de comparaison fiables, et pour commencer un cadre d'analyse communautaire devrait être mis au point. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, la statistique publique française se doit d'aider EUROSTAT dans sa mission de diffusion de données statistiques.

L'échelon régional et local intervenant de plus en plus dans les décisions prises par les autorités nationales et communautaires, la statistique régionale et locale sera donc « le » sujet prioritaire à approfondir dans tous les domaines. L'approche territoriale nécessite des opérations spécifiques et non de simples extensions de travaux nationaux. Si la statistique publique ne répond pas aux demandes, ne serait-ce que pour définir nomenclatures et méthodologies, d'autres organismes (et en particulier les observatoires) le feront sans les mêmes garanties de fiabilité et d'homogénéité. La création de nouveaux lieux de concertation, tels les CRIES, permettrait d'ailleurs de mieux cerner les besoins et de mieux coordonner les travaux.

En ce qui concerne la diffusion, la statistique publique devrait mieux exploiter son gisement de données, raccourcir ses délais et faire un effort de pédagogie en explicitant bien ses définitions et certains points d'analyse. La diffusion sur Internet doit y pousser. Par ailleurs, le statut de la mise à disposition des données statistiques doit être précisé. Que faut-il faire payer et à qui ?

Au-delà de ce contexte général, des points particuliers à approfondir ont été évoqués. Dans le domaine social, la connaissance fine de l'emploi, des conditions et de la durée du travail, des revenus, des liens « formation, emploi, gestion du temps », de la stratification sociale et des formes de précarité sont toujours au cœur du débat. En ce qui concerne la santé et la protection sociale, il faudra mieux connaître l'état de santé de la population et la capacité du système à apporter des réponses adaptées.

Dans le domaine économique, certains secteurs sont encore mal connus, comme l'artisanat ou le tourisme. Dans d'autres, certains aspects méritent d'être creusés : l'emploi et les revenus dans l'agriculture, l'étude des réseaux d'entreprises dans l'industrie et le tertiaire, l'observation des prix dans les services, le suivi conjoncturel des investissements dans toute analyse sur la situation économique des entreprises... Des progrès de qualité de la statistique d'entreprise seraient à attendre de la mise en cohérence des dates d'observation dans les enquêtes et des dates de clôture des comptabilités. Les responsables des statistiques du système productif devraient également commencer à réfléchir aux possibilités d'introduire le nouveau concept de « création de valeur » et les éléments de sa mesure dans leurs cadres d'observation et d'analyse.

Sans être totalement nouveau, le développement des nouvelles technologies de communication est d'une telle importance qu'il faut en faire un thème central des problématiques d'impact tant sur le système productif, notamment en matière de productivité, que sur les modes de vie.

En conclusion, ce programme à moyen terme est l'occasion de repenser les missions de la statistique. Compte tenu des contraintes de moyens, l'appareil statistique doit se recentrer, rééquilibrer production et études, sociologie et économie, et moderniser les instruments d'analyse pour tenir compte des réalités et des comportements économiques et sociaux d'aujourd'hui.